

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/012/PRG/SGG

Portant confirmation de la nomination par la Cour Suprême de Madame Hélène BOURE en qualité de Commissaire de l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2011/008/CNT du 14 Juillet 2011 portant organisation et fonctionnement de l'INIDH en ses article 4, 5, 6,7 et 8 ;

Vu l'avis favorable du Président de l'Assemblée Nationale du 02 Janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature du 02 Janvier 2015 ;

Vu l'ordonnance N°008/PP/CS/14 du 24 décembre 2014 du Premier Président de la Cour Suprême ; du 30 Décembre 2014 portant confirmation de la nomination par la Cour Suprême des membres l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains.

Vu le décret D/2014/261/PRG/SGG

Vu l'ordonnance N°001/PP/CS/15 du 03 Janvier 2015 portant remplacement d'un membre de l'INIDH décédé.

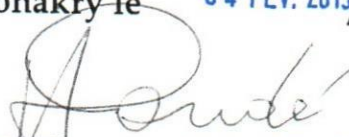
DECRETE

Article premier : Est confirmé la nomination par l'Ordonnance du Premier Président de la Cour Suprême de Madame Hélène BOURE en qualité de

Commissaire de l'INIDH en remplacement de Monsieur Jean Baptiste Mabé TOLNO décédé.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 04 FEV. 2015/2015


Professeur Alpha CONDE